

## Télégramme de Jean-Marc Boegner au Quai d'Orsay sur l'échec du Conseil du 30 juin 1965 (Bruxelles, 1er juillet 1965)

**Légende:** Le 1er juillet 1965, Jean-Marc Boegner, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, adresse à Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, une lettre dans laquelle il rend compte de l'échec des discussions du Conseil, dans la nuit du 30 juin 1965, sur le financement de la politique agricole commune (PAC).

**Source:** Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume II: 1965 (1er juillet-31 décembre). Bruxelles: PIE-Peter Lang, 2004. 873 p. . page:7-9.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/telegramme\\_de\\_jean\\_marc\\_boegner\\_au\\_quai\\_d\\_orsay\\_sur\\_l\\_echec\\_du\\_conseil\\_du\\_30\\_juin\\_1965\\_bruelles\\_1er\\_juillet\\_1965-fr-93aa5710-28d7-47a5-834d-4ba9d9c43cca.html](http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_jean_marc_boegner_au_quai_d_orsay_sur_l_echec_du_conseil_du_30_juin_1965_bruelles_1er_juillet_1965-fr-93aa5710-28d7-47a5-834d-4ba9d9c43cca.html)

**Date de dernière mise à jour:** 07/03/2013

**M. Boegner, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères.**

T. nos 781 à 790.

Bruxelles-Delfra, 1er juillet 1965.

(Reçu : 21 h. 33).

Le dernier acte de la journée d'hier s'est joué autour de la question de savoir si les dispositions à prendre pour définir le régime de la période transitoire du règlement financier s'étendraient sur l'ensemble de cette période ou seulement sur deux années. La discussion de ce problème, qui a été abordée assez tard dans la soirée, a montré que, sur ce point, les positions de nos partenaires [étaient] différentes les unes des autres. La délégation française a fait valoir, à la fois pour des raisons juridiques – obligation de s'en tenir aux stipulations du règlement financier qui prévoit que les règles à définir doivent s'étendre jusqu'à la fin de la période transitoire – et pour des raisons économiques – impossibilité d'envisager un système irréversible de réglementation et de prix unifiés si l'on ne sait pas comment il serait financé – qu'un accord limité à deux ans était pour elle inacceptable.

Après un débat assez confus qui a révélé la perplexité des uns et le mauvais vouloir des autres, il est apparu que, du côté allemand, belge et luxembourgeois, notre point de vue était compris et que, sous réserve d'un accord sur les modalités, le principe d'une solution valable pour toute la période de transition était finalement retenu. Il n'en était pas de même pour les délégations néerlandaise et italienne qui continuaient à s'en tenir à un accord de deux ans.

C'est en présence de cette situation que M. Couve de Murville a décidé, à une heure du matin, de réunir ses collègues en séance restreinte pour leur faire comprendre que le Conseil se trouvait devant une difficulté majeure qui bloquait la négociation et que, s'il n'y avait pas d'accord sur ce sujet essentiel, il était inutile de poursuivre le débat.

Ainsi placées devant leurs responsabilités, les autres délégations ont naturellement cherché à les éluder et à reporter à plus tard la discussion. M. Luns, intervenant le premier, a indiqué que son gouvernement avait besoin de quelques délais pour réfléchir à toutes les suggestions qui avaient été présentées dans la journée et que sa délégation était, dans ces conditions, hors d'état de se prononcer dès maintenant. Il était prêt, pour sa part, à revenir à Bruxelles dès le 8 juillet pour reprendre la discussion.

M. Schmuecker, au nom de délégation allemande, a constaté que, après ce qu'avait dit M. Luns, il était impossible de progresser davantage et que le mieux était, en effet, de se revoir très prochainement afin d'aboutir.

M. Fanfani s'est rallié aux déclarations de M. Schmuecker en invoquant, lui aussi, la nécessité de consulter son gouvernement et d'étudier les suggestions et les propositions qui avaient été formulées de part et d'autre au cours des heures qui avaient précédé.

M. Couve de Murville, intervenant au nom de la délégation française, a constaté que ce qui venait d'être dit le confirmait dans le sentiment qu'il était inutile d'aller plus avant dans la recherche d'un accord, que la délégation française prenait acte du fait que les engagements solennels pris dans le cadre du règlement financier, le 14 janvier 1962, et confirmés depuis lors en décembre et en janvier derniers, n'avaient pas été tenus et qu'il incombait par conséquent à chacun d'en tirer les conséquences.

Cette déclaration du chef de la délégation française, qui dissipait à la fois les équivoques et les illusions, a suscité, de la part des autres délégations un dernier effort pour tenter de fixer un nouveau rendez-vous dans le courant du mois de juillet, pour inciter la Commission à faire de nouvelles propositions. La Commission s'est jointe à ces tentatives et a rappelé qu'elle tenait du traité le droit de faire toutes propositions qu'elle jugerait utile ou de modifier ses propositions antérieures. M. Couve de Murville ne s'est pas laissé entraîner sur ce terrain et s'est refusé à prendre tout engagement de date et à donner son consentement à ce que la

Commission reçoit mandat de formuler des suggestions. La question ayant été posée de savoir si la session du Conseil déjà prévue pour les 26 et 27 juillet pourrait se dérouler, M. Couve de Murville n'a pas contesté que ce rendez-vous avait été pris et qu'il devait être maintenu, mais il a mis en doute que, à cette occasion, la délégation française soit disposée à reprendre les discussions sur le règlement financier. Quant au Conseil des ministres de l'Agriculture qui devait se tenir les 12 et 13 juillet, M. Couve de Murville a indiqué que la délégation française n'apporterait à ses travaux aucune contribution positive. À la suite de quoi, il a été suggéré de divers côtés et, semble-t-il, convenu de le reporter à une date ultérieure en raison de la situation. Enfin, certaines délégations ont évoqué la possibilité que des contacts soient pris entre les gouvernements, soit par la voie diplomatique, soit par l'entremise des représentants permanents, pour se consulter sur ce qu'il y avait lieu de faire. Les choses en sont restées là et le Conseil s'est séparé vers deux heures.

(Collection des télégrammes, Bruxelles Communautés européennes,  
1965)